

Département du Lot Arrondissement de Gourdon

ecture 046-21460309

Reçu le 20/12/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nº - 2022/119/21

OBIET : TARIFS MATERIEL ET BRANCHEMENTS 2023 - SERVICE DE L'EAU

Nombre de conseillers municipaux :

Afférents au conseil: 23

En exercice: 23

Présents: 14

Absent avec procuration: 5

Votants: 19

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 décembre 2022 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Souillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souillac sous la présidence de M. Gilles LIEBUS, Maire,

Date de convocation du conseil municipal: 9 décembre 2022

Présents: M. LIEBUS, Mme AUBRUN, M. VIDAL, M. RABUTEAU, Mme MOQUET, Mme BRUNO, M. VERGNE, Mme FARO, M. SIMOND, M. AYMARD, Mme DULOUT, M. CHEYLAT, M. COURNET, M. LINARD

Absents mais représentés: Mme JALLAIS pouvoir à M. VIDAL, M. QUITTARD pouvoir à M. COURNET, Mme MONTALI pouvoir Mme BRUNO, Mme MACHEMY pouvoir à M. LIEBUS ; M. BASTIT pouvoir à M. CHEYLAT

Absents: M. ESHAIBI, Mme ESCORNE, M. CAMBOU, Mme MAZE

Secrétaire: M. RABUTEAU Rapporteur: M. VIDAL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Il est rappelé à l'assemblée que la régie du Service des Eaux intervient régulièrement pour créer les branchements sur le réseau ou modifier les branchements existants. En conséquence, ces prestations nécessitent une participation de la part de l'abonné conformément au tableau cidessous dont les tarifs des matériels ont été actualisés :

## PROPOSITIONS TARIFS MATERIEL ET BRANCHEMENTS EAU 2023

DESIGNATION DES ARTICLES	QUANTITE	PRIX H.T.		DESIGNATION DES ARTICLES	QUANTITE	PRIX H.T.
Bouche à clefAR Pref	ectur	e 26,30€		Purgeur simple 15 mm	1	11,80€
Boulons 16X70	1	3,30 €	Ë	Purgeur simple 20 mm	1	14,20€
Bride auto butee stop 2 75	213- <u>1</u> 202	211 <b>18</b> 270€	ÞΕ	Réduction 26/34F	1	5,70€
Bride auto butée stop Ø 32	1	23,00€		Réduction 26/34M	1	5,30€
Bride auto butée stoo ∅ 40	1	39,30 €	L	Regard Aveyron complet	1	180,30 €
Bride auto butée stop Ø 50	1	48,90 €		Regard Jumbo complet	1	99,00€
Bride auto butée stop Ø 63	1	53,60€	٠	Regard plaque fonte seule	1	51,10€
Bride auto butée stop Ø 75	1	61,50€	1	Robinet d'arrêt droit 15 mm Ø 25	1	25,40€
Collier de prise en charge pour PE Ø 40	1	33,70€	1	Robinet de prise en charge	1	59,60€
Collier de prise en charge pour PE Ø 50	1	30,50 €		Robinet drolt 20 mm Ø 25	1	30,20€
Collier de prise en charge pour PVC Ø 63	1	34,80 €	•	Robinet droit 20 mm Ø 32	1	42,40€
Collier de prise en charge pour PVC Ø 75	1	38,30 €	1	Robinet droit 30 mm Ø 40	1	79,80€
Collier de prise en charge pour PVC Ø 90	1	37,40 €	1	Robinet droit 40 mm Ø 50	1	108,40€
Collier de prise en charge pour PVC Ø 110	1	39,60 €		Robinet équerre 15 mm Ø 25	1	30,20€
Collier de prise en charge pour PVC Ø 125	1	41,50€		Robinet équerre 20 mm Ø 25	1	34,00€
Collier de prise en charge pour PVC Ø 140	1	53,30€		Tabernacle complet	1	91,40 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 160	1	60,20€	]	Tube allongé	1	16,10€
Collier de prise en charge pour fonte Ø 60	1	47,90 €	]	Tuyaux Ø 25	Le mètre	4,20€
Collier de prise en charge pour fonte Ø 100	1	50,80€	]	Tuyaux Ø 32	Le mètre	6,90€
Compteur Ø 15	1	68,70€		Tuyaux Ø40	Le mètre	9,00€
Compteur Ø 20	1	81,20 €	]	Tuyaux Ø50	Le mètre	12,30 €
Compteur Ø 40	1	260,50€		Tuyaux Ø63	Le mètre	20,10€
Compteur Ø 60	1	522,20€		Tuyaux Ø75	Le mètre	23,30€
Filet bleu	Le mètre	1,00€	]	Tuyaux Ø90	Le mètre	31,50€
Huot Ø 25	1	8,30€		Vanne 40	1	140,60€
Huot Ø 32	1	33,50€	]	Vanne 50	1	208,10€
Manchon Ø 25	1	23,30 €		Vanne 60	1	160,40€
Manchon Ø 32	1	32,80 €		Vanne 80	1	234,80€
Plaque taraudée Ø 40	1	35,00€		Taxe de prise en charge (branchements neufs)	Forfait	31,00€
Purgeur antipollution 15 mm	.1	23,60 €		Tracto pelle – camion	1 heure	220,00€
Purgeur antipollution 20 mm	1	39,40 €		Goudronnage	Le M²	23,00€
Purgeur antipollution 30 mm	1	93,60€		Sable – gravier	Le M3	44,00€
Purgeur antipollution 40 mm	1	111,60 €	]	Brise roche électrique	La journée	123,00€
			7	Mini pelle	La journée	400,00€

- Le prix de l'heure de main d'œuvre étant maintenu à 32 € H.T. Le forfait de déplacement chez l'abonné en vue de l'ouverture ou de la fermeture de la bouche à clé ou du nettoyage de la cage à compteur, correspondant à une heure de main d'œuvre est maintenu à 32 € H.T.
- Le contrôle métrologique d'un compteur en service à la demande de l'abonné reste facturé 259,94 € HT.

De plus, il est rappelé à l'assemblée la réglementation en vigueur et le décret N° 2001-1220 d 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales (J.O N° 297 du 22 Décembre 2001) qui prévoit que la teneur limite en plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine passera de 50 ug/1 à 25 ug/1, le 25 Décembre 2003, puis à 10 ug/1 le 25 Décembre 2013.

La commune de Souillac, en tant que distributeur d'eau potable est tenue de procéder à la mise aux normes des réseaux de distribution ce qui implique la suppression des branchements en plomb respectant la nouvelle réglementation.

Dans le cadre de cette campagne de mise aux normes, et afin de ne pas rajouter une charge financière trop importante aux abonnés, <u>le forfait suivant était appliqué depuis le 1er janvier 2022</u> lors de la facturation à l'abonné :

un robinet d'arrêt de 15 22,47 € HT + un forfait de 2 heures de main-d'œuvre 64,00 € HT + un forfait de déplacement 10,00 € HT Soit un coût total de 96,47 € HT (Soit à titre indicatif, avec TVA à 10%, un total de 106,12 € TTC, le restant des travaux étant pris en charge par le service).

Le cant desentations augmenté, un nouveau forfait est proposé pour l'abonné à partir du

046-214**derjanvier22022**3-202211921-DE

Reçu le **Un robinet2d'arrêt de 15** 

+ un forfait de 2 heures de main-d'œuvre

+ un forfait de déplacement

Soit un coût total de

25,40 € HT 64,00 € HT

11,50 € HT 100,90 € HT

(Soit à titre indicatif, avec TVA à 10%, un total de 110,99 € TTC, le restant des travaux étant pris en charge par le service).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition ci-dessus et fixe les tarifs des prestations conformément au tableau cidessus,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Lot)

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A Souillac, le 14 décembre 2022 **Le Maire**,

Gilles LIEBUS

Date de mise en ligne : 19 décembre 2022

## AR Prefecture

046-214603094-20221213-202211921-DE Reçu le 20/12/2022